



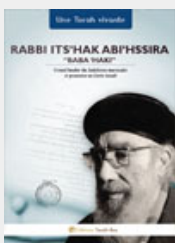
Traité Baba Metsia

Michna 5 - Chapitre 8

הַמוֹכֵר זֵיתִיו לְעֵצִים,
וַעֲשׂוּ פָחוֹת מִרְבִּיעִית לְסָאָה,
הָיָה [אֵלָיו] שְׁלִבְעַל הַזֵּיתִים.
עָשׂוּ רְבִיעִית לְסָאָה,
זֶה אוֹמֵר "זֵיתִי גִדְּלוּ",
וְזֶה אוֹמֵר "אַרְצִי גִדְּלָה",
יִחַלְקוּ.

שֵׁטֶף הַנָּהָר זֵיתָיו וַיִּגְתֵּן לְתוֹךְ שָׂדֶה חֵבֶרוֹ;
זֶה אוֹמֵר "זֵיתִי גִדְּלוּ",
וְזֶה אוֹמֵר "אַרְצִי גִדְּלָה",
יִחַלְקוּ.

Si quelqu'un vend ses oliviers pour le bois et qu'ils font moins d'un quart de Séa, cela appartient au propriétaire des oliviers. S'ils font un quart par Séa, l'un dit : « mes oliviers ont produit » et l'autre dit : « ma terre a produit », ils partageront. Si un fleuve a arraché ses oliviers et les a déposés dans le champ de son prochain, l'un dit : « mes oliviers ont produit » et l'autre dit : « ma terre a produit », ils partageront.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions